

A V I S A U X É L E C T E U R S
É L E C T I O N D U P R E S I D E N T D E L A R E P U B L I Q U E

H O R A I R E S D E S B U R E A U X D E V O T E

**Article 3-II *bis* de la loi n° 62-1292 du 6 novembre 1962 relative à l'élection du Président de la République
au suffrage universel tel que modifiée par la loi n° 2021-1381 du 25 octobre 2021**

II bis. – Le jour du vote, le scrutin est ouvert à huit heures et clos à dix-neuf heures.

Toutefois, pour faciliter l'exercice du droit de vote, et sans que le scrutin puisse être clos après vingt heures :

1° Le représentant de l'Etat dans le département ainsi qu'à Saint-Barthélemy, à Saint-Martin, à Saint-Pierre-et-Miquelon, dans les îles Wallis et Futuna, en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie peut, par arrêté, avancer l'heure d'ouverture ou retarder l'heure de clôture du scrutin dans certaines communes ou circonscriptions administratives ;

2° Le ministre des affaires étrangères peut, par arrêté, avancer l'heure d'ouverture ou retarder l'heure de clôture du scrutin dans certains bureaux de vote ouverts à l'étranger.

Pour l'élection du Président de la République, le scrutin est ouvert à 8 heures au plus tard et clos à 19 heures (heure locale).

Par arrêté préfectoral, le représentant de l'Etat peut avancer l'heure d'ouverture ou retarder l'heure de clôture du scrutin dans certaines communes ou circonscriptions administratives sans que le scrutin puisse être clos après 20 heures (heure locale).

Pour faciliter l'exercice du droit de vote des électeurs, le représentant de l'État, après avoir consulté les maires ou sur leur proposition, a pu en effet avancer l'heure d'ouverture ou retarder l'heure de clôture dans une commune par arrêté publié et affiché dans la commune au plus tard le cinquième jour avant celui du scrutin.

Il revient aux présidents des bureaux de vote de laisser voter tout électeur s'étant présenté juste avant l'heure limite de clôture du bureau de vote. Le scrutin est considéré comme clos une fois que la dernière personne placée dans la file d'attente avant l'heure de clôture aura effectué son vote.